

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26086894



Original déposé le

23 JUIN 2026

au greffe du tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

N° d'entreprise : 0457 451 703

Nom

(en entier) : **Point de Mire Namur**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**Adresse complète du siège : **Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 Saint-Servais (Namur)**

**Objet de l'acte : Admissions/démissions - Nomination d'un nouvelle Présidence -
Changement composition des instances**

[...]

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 juin 2026

2. Admissions/démissions

Les membres de l'Assemblée générale, à l'unanimité, approuvent l'admission de Chloé Bertrand, en tant qu'administratrice du Conseil d'administration et membre de l'Assemblée générale.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 juin 2026

2. Changements de fonction dans la composition des instances

Dans le cadre de la Circulaire OCM 24/006/D2, il est demandé de mettre fin à certaines incompatibilités de fonction. Cette problématique nous impose de mettre fin à la fonction de Frédéric Jenquinne en tant que Vice-Président et à celle d'Antoine Viseur en tant qu'Administrateur délégué. Tous deux restent administrateurs.

Par conséquent, Marielle Papy devient Vice-Présidente et Raphaël Hautier devient Administrateur délégué.

Le Conseil d'administration acte ces changements et décide que les délégués à la gestion journalière actuellement en fonction conservent leurs pouvoirs jusqu'à la publication des présentes décisions au Moniteur belge.

Les nouveaux délégués à la gestion journalière entreront en fonction à la date de cette publication.

En cas d'absence des personnes habilitées à signer, Marie-Eve Henry et Raphaël Hautier, tous deux administrateurs, sont autorisés à signer.

3. Nomination d'un.e nouveau.elle Président.e

Le Conseil d'administration prend acte de la nomination de Chloé Bertrand en qualité de nouvelle Présidente de la SC Point de Mire.

[...]

Pour extrait conforme

Antoine Viseur
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).